

Contacts professionnels de santé

viamedis

Contactez Viamedis sur www.viamedis.net

0 825 076 076

Service 24h/24h
Du lundi au vendredi

PHAR	Pharmacie (dont PH2)
LABO	Laboratoire
AUXM	Auxiliaires médicaux et transport
RADI	Radiologie
SOIE	Soins externes
OPAU	Optique et Audoprothèse
PROA	Audoprothèse
MED	Médecins généralistes et spécialistes
HOSP	Hospitalisation
PROD	Prothèses dentaires
SOID	Soins dentaires
PH7A	Pharmacie 65%
PH4	Pharmacie 30%

Contacts Assurés

Vos remboursements par courrier à :



APRIL Santé Prévoyance
Service Prestations
TSA 70003
69439 Lyon Cedex 03

- Pour toute question, contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 18h au 04 72 36 74 77 ou sur gestion.collectives@april.com
- Des services en ligne sur votre Espace assuré sur pro.april.fr/espace-assure

Les dates de validité indiquées sur votre carte Tiers Payant ne tiennent pas compte de tout événement susceptible de réduire la période de garantie : réalisation, si le contrat est souscrit, par le biais d'une entreprise, fin de contrat de travail dans l'entreprise (démission, licenciement, pré-retraite ou retraite...). Dans ce cas, l'assuré s'engage à ne plus utiliser sa carte Tiers Payant. Exercez votre droit d'opposition ou de rectification de vos données personnelles, en nous contactant.

Carte Tiers Payant

viamedis

APRIL Santé Prévoyance
COLLECTIVES

april



OMC
ASP
Collectives



IDB
ASP
Collectives



N° AMC : 00402818
N° de télétransmission : 75990010
Type de convention : VM CSR :
R : contrat responsable

N° d'assuré : 2346385 06 35238 00
Carte éditée le: 27/11/23
SV-DRE-TP
STS 8 DRE VM.001 00@viamedis.rss.fr

ROBERT BETHUNE Corinne
259019568001932 - Assuré né le 11/01/1969 - 1

PHAR	LABO	RADI (1)	AUXM (2)	SOIE	OPAU	HOSP	SOID	PROD	MED (1)
100%*	100%*	100%*	100%*	100%*	PEC**	PEC**	100%*	PEC**	100%*
Droits ouverts du 01/12/23 au 31/12/24									

* En pourcentage du TM

** Tiers payant sur prises en charge (Hospitalisation, Optique, Audioprothèse, Dentaire) à effectuer sur www.viamedis.net

(1) Hors parcours de soins ; Majoration du TM à la charge de l'assuré (2) Auxiliaires médicaux et transports

Garanties ouvrant droit à Tiers Payant. Si le contrat est supporté par le tiers d'une entreprise, les droits de cette carte s'appliquent sous réserve que l'assuré ait toujours saleté de l'entreprise utilisatrice